

## Information en vue d'une consultation sur les évolutions de procédure de recrutement externe

La politique de recrutement d'une entreprise met en exergue les véritables valeurs sociales portées par celle-ci notamment en termes de discrimination ... ou pas ...

Alors pour **FO** aborder ce sujet en CCE en une rapide info/consult à la mode Pôle-emploi, c'est... de pure forme, et c'est sur le fond, une fois de plus de la part de la DG, tenter de s'affranchir de nos droits conventionnels.

C'est l'article 4§3 de la CCN qui serait balayé, avec la « bénédiction » d'organisations promptes à dégainer le stylo quel que soit le prix à payer par l'ensemble des salariés sur « l'autel » de la résignation bien-pensante, au nom du bien commun, de l'intérêt général... et plus prosaïquement pour financer CICE et Pacte de responsabilité !!

Une fois de plus (cf. installation du CCE, RI de la commission Malakoff Mederic), il a fallu que les représentants **FO** interviennent pour contraindre la DG au respect de nos droits de salariés. A l'heure ou l'ordre moral, le politiquement correct bat son plein, **FO** rappelle que l'exemple est censé venir d'en haut et que le respect du droit n'est pas à géométrie variable, que l'on soit puissant... ou salarié (cf. si après le point sur la Corse). La politique de recrutement de PE est donc, comme il se doit, remise sur le tapis de la négociation. Et les problèmes sont nombreux, notamment avec le retour de la « future-ex-nouvelle classif ».

En effet, pour rappel, celle-ci devrait comporter des filières. Mais pour passer d'une filière à l'autre, quelles procédures de recrutement seront appliquées ? Assisterons-nous, comme nous le promettrait sans le dire « l'ex-future-nouvelle-classif », au terme définitif à tout ascenseur social au sein de PE ?

Par sa politique de recrutement c'est le corps social de PE qui est directement concerné. C'est pour cela que notre CCN, texte porté et défendu par la Cgt-**FO**, a mis ce sujet au niveau de la négociation et donc des DSC à minima... à l'échelle de la branche plus certainement.

Il ne suffit pas de parler de dialogue social pour le faire vivre, parce que « ce sont ceux qui en parlent le plus ... »

## Situation des agents de Mayotte au regard de leurs droits à la retraite

Après diverses interventions locales et nationales, en CE et en bilatérale, il aura fallu un mouvement social porté par la Cgt-**FO** et la FSU pour que le DGARH leur adresse un document écrit retraçant l'historique des démarches effectuées depuis 2012, alors même que le dossier date de 2007 !!! (À noter que de ce fait des situations individuelles incohérentes ont été détectées. La DG s'est engagée à les régulariser... au cas par cas). En clair, aujourd'hui encore les salariés de Mayotte ne disposent pas de retraite complémentaire, y compris bien entendu les agents de Pôle emploi.

Il est donc désormais officiel qu'un accord AGIRC/ARRCO est en cours de négociation. Il devrait en permettre la mise en place à Mayotte. Dès la signature de cet accord, l'IRCANTEC pourra ainsi affilier sur place les agents de PE Mayotte.

A propos de la rétroactivité (revendication du mouvement de grève), la DG indique vouloir se calquer sur les dispositions de l'accord attendu. Une réunion de concertation est à programmer à Mayotte, avec la venue de M. OHIER (DGA-RH en charge du réseau), les 10 et 11 juillet.

Afin de laisser avancer sereinement les négociations, le mouvement social est actuellement suspendu. Mais les agents de Mayotte et la Cgt-**FO** restent mobilisés.

## Recueil d'avis sur le projet de décret concernant l'application de l'accord GPEC aux agents publics

Pour rappel, **FO** n'est pas signataire de l'accord GPEC. Au regard de tout ce qui nous remonte, nous sommes plus que confortés dans notre décision ! En effet, seul un décret peut permettre aux agents publics, de bénéficier des mesures financières de l'accord GPEC. Or ce décret n'est pas encore paru alors même que la campagne EPA se termine, alors même que sur un effectif de près de 5000 agents, la DG annonce 50 agents publics bi-compétents pré-identifiés.

Plusieurs d'entre eux, se sont vus opposés le fait qu'ils n'étaient pas concernés, sans autre forme de procès ! (vous avez dit : la DG pingre !?)

Pourquoi ne pas avoir entendu les agents publics bi-compétents ainsi que ceux intéressés par une transition professionnelle, pourtant l'EPA n'est pas obligatoire ???

**FO** dénonce la mise en scène que constitue l'EPA, outil d'individualisation et d'isolement du salarié, outil d'arbitraire maquillé de l'employeur et rappelle que l'EPA n'est absolument pas obligatoire dans notre CCN et totalement inexistant dans le statut de 2003.

Par ailleurs, la Direction profite de ce projet de décret pour supprimer, purement et simplement les CICA ; ce dispositif n'ayant aucun lien avec les mesures financières de l'accord GPEC.

Au vu de ces éléments, **FO** s'est abstenue.

## Questions diverses

- En Corse, 5 collègues, dont 2 élus, font l'objet d'une procédure disciplinaire, ce qui a entraîné un mouvement social et des blocages de site, notamment dans le service RH. La DG a pris la décision de transférer la gestion de la paie à la DR de PACA.

Pour **FO**, la « vigilance syndicale » est de mise et nous rappelons que par définition pour des syndicalistes, il est normal de soutenir un mouvement de grève contre des licenciements, même si on n'est pas salarié de l'entreprise en grève. CELA S'APPELLE LA SOLIDARITE OUVRIERE !!!

Il devient aujourd'hui difficile de s'y retrouver : selon le jugement unilatéral de l'employeur certains actes professionnels sont qualifiés par la DG elle-même de simples « maladroites » (Journée type du DE sur Facebook, cf. Flash CCE **FO** du 30 mai), tandis que d'autres relèveraient comme ici, d'une procédure disciplinaire, expressément visée par la CCN. Et nous devrions faire confiance aveuglément ??

- Sur la marchandisation de services d'aide au recrutement via l'Emploi Store (CV consultables par les entreprises en payant « Beepjob ») dénoncée par **FO**, la DG va vérifier la chose et prendre les mesures pour que cela cesse. A suivre...

- Le DGARH, a par ailleurs indiqué, qu'aucun mouvement de DR n'est en prévision.